

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 19 décembre

Le conseil municipal de la commune de SAINT BEAUZIRE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs ALBISETTI Caroline, ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, GARCIA Christophe, GAYAT DE WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, POULY Chantale, PREMEL Quentin, VINCENT David.

**Pouvoirs** : BRESSON Séverine à CHABRIER Michel

Secrétaire de séance : PENAY Florence

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération : - Solidarité avec la population de Mayotte.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2024

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 2- Participation aux "chèques déjeuner " des employés municipaux
- 3- Participation à l'assurance prévoyance des employés municipaux
- 4- Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- 5- Protection fonctionnelle d'une adjointe au Maire
- 6- Engagement des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget
- 7- Compte Financier Unique (Budget 2025)
- 8- Programmation du Fonds des Initiatives Communales 2025-2026 (Conseil Départemental)
- 9- Construction d'un nouveau restaurant scolaire : résultats des appels d'offres et plan de financement
- 10- Convention de servitudes avec GRDF
- 11-Convention de servitudes avec ENEDIS
- 12-Implantation d'un pylône SFR
- 13-Contrat de dératissage
- 14- Questions diverses

## **48 – Tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

Monsieur le Maire expose et demande au Conseil d'adopter les tarifs municipaux suivants à compter du 1er janvier 2025, identiques à 2024.

<b>QF = R/N avec R (revenus imposable 2023) et N (nombre de part)</b>			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF < 1000	1000<QF< 6667	6667<QF< 8575	QF > 8575

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
<b>Classe maternelle et CP</b>				
Enfants St Beauzire	<b>1.00€</b>	<b>2.80 €</b>	<b>3.40 €</b>	<b>3.95 €</b>
Enfants extérieurs				<b>4.40 €</b>
<b>Classes CE1, CE2, CM1, CM2</b>				
Enfants St Beauzire	<b>1.00€</b>	<b>3.00 €</b>	<b>3.60 €</b>	<b>4.20 €</b>
Enfants extérieurs				<b>4.70 €</b>
Enseignants				<b>6.00 €</b>
Personnel municipal				<b>4.95 €</b>
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé			Dédution de <b>1.60 €</b> sur tarif	

Monsieur le Maire propose d'appliquer les pénalités suivantes :

- **Si l'enfant est inscrit et absent au repas :**
  - 2 € pour la tranche 1 et 2
  - 3 € pour les tranches 3, 4 et extérieur
- **Si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas :**
  - 2 € pour la tranche 1 et 2
  - 3 € pour les tranches 3, 4 et extérieur

<b>GARDERIE</b> Tarifs à la séance	MATIN	SOIR		
	7H15 à 8H20	16H15 à 16H30	16H30 à 17H30	16H30 à 18H30
TRANCHE 1 et 2	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0.80 €
TRANCHE 3, 4 et extérieur	0.80 €	Gratuit	1.20 €	1.70 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour un enfant.

Ils sont diminués de moitié pour le 2<sup>ème</sup> enfant et gratuit pour le 3<sup>ème</sup>.

Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

<b>JARDINS COMMUNAUX</b>	
Jardins d'environ 150m <sup>2</sup>	<b>10.00 €</b>
Jardins d'environ 300m <sup>2</sup>	<b>20.00 €</b>

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS	PUBLIC ESPACE CULTUREL ET MAIRIE		ASSOCIATIONS ESPACE CULTUREL	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
Recto A4	<b>0.15 €</b>	<b>0.30 €</b>	<b>0.10 €</b>	<b>0.15 €</b>
Recto verso A4	<b>0.30 €</b>	<b>0.60 €</b>	<b>0.20 €</b>	<b>0.30 €</b>
Recto A3	<b>0.30 €</b>	<b>0.60 €</b>	<b>0.15 €</b>	<b>0.30 €</b>
Recto verso A3	<b>0.60 €</b>	<b>1.20 €</b>	<b>0.30 €</b>	<b>0.60 €</b>
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)				
<b>Numérisation au secrétariat de mairie :</b> 0.30 € la feuille				
<b>INTERNET à l'Espace Culturel :</b> gratuit				
<b>Numérisation à l'Espace Culturel :</b> 0.30 € la feuille				

DROIT DE PLACE	Résidents	Non-résidents
½ journée au moins	<b>1.10 €</b>	<b>2.20 €</b>
1 jour	<b>2.20 €</b>	<b>4.40 €</b>
Commerçants occasionnels		<b>11.00 €</b>
Emplacement au mois		<b>44.00 €</b>

CIMETIERE		
<b>Dépositaire</b>		
Par jour à partir du 31 <sup>ème</sup> jour		<b>0.50 €</b>
<b>Concessions</b>		
30 ans	Cavurne 1m <sup>2</sup>	<b>100.00 €</b>
	2m 50 x 1m	<b>200.00 €</b>
	2m 50 x 2m	<b>400.00 €</b>
50 ans	Cavurne 1m <sup>2</sup>	<b>180.00 €</b>
	2m 50 x 1m	<b>360.00 €</b>
	2m 50 x 2m	<b>720.00 €</b>
<b>Colombarium</b>		
30 ans		<b>360.00 €</b>
50 ans		<b>600.00 €</b>
Porte		<b>100.00 €</b>

<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>	
<b>Habitants de la commune</b>	
1 jour de semaine	<b>120.00 €</b>
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	<b>150.00 €</b>
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	<b>250.00 €</b>
<b>Extérieurs à la commune</b>	
1 jour de semaine	<b>400.00 €</b>
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	<b>500.00 €</b>
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	<b>700.00 €</b>
<b>Associations et amicales extérieures à la commune</b>	
1 jour de semaine	<b>120.00 €</b>
1 jour de fin de semaine (Samedi ou dimanche)	<b>150.00 €</b>
<b>Caution</b>	
Matériel de nettoyage	<b>240.00 €</b>
Salle des Fêtes	<b>1000.00 €</b>
<b>Matériels supplémentaires</b>	
1 table	<b>1.00 €</b>
1 chaise	<b>0.20 €</b>
Caution	<b>100.00 €</b>

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

**49 – Participation aux "chèques déjeuner " des employés municipaux :**

La valeur du chèque déjeuner est actuellement de 6 €.

Sur proposition de la commission finances il est proposé de la fixer à 8€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La part de la commune passerait ainsi à 4.80€ et la part de l'agent à 3.20€.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

**50 - Participation à l'assurance prévoyance des employés municipaux :**

Actuellement la participation de la commune est de 5€.

Sur la proposition de la commission des finances, il est proposé de fixer cette participation à 20€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

**51- Détermination du nombre d'adjoints :**

Suite à la démission d'une adjointe au maire, il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer à nouveau le nombre d'adjoints.

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Les fonctions de l'adjointe démissionnaire seront réparties par arrêtés (délégations du maire).

VOTE : Pour: 16 Abstention: 1 (Rémi MONTESSINOS).

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

### 52- Protection fonctionnelle :

Madame FARGES a fait l'objet d'une plainte au Procureur de la République dans la cadre de ses fonctions d'adjointe au maire.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour que la commune lui accorde la protection fonctionnelle via son assurance.

VOTE : Pour : 14 Abstentions : 3 (Caroline ALBISETTI, Rémi MONTESSINOS, Quentin PREMEL).

### 53- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025 :

Il y a lieu d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent (2024).

Crédits ouverts au budget 2025 : 2 663 696.97 € x 25% = 665 924.23 €

Opération	Libellé	Autorisation accordée (25% maximum)
204	Subvention d'équipements versée	57 834.78 €
090	Espace Culturel	447.50 €
091	Salle des fêtes	690.00 €
098	Mairie	2 092.64 €
099	Ecole	250.00 €
104	Voirie rurale	20 317.75 €
105	Voirie urbaine	79 622.84 €
106	Matériel de voirie	26 322.07 €
110	Espace sportif	6 568.00 €
118	Nouveau Restaurant Scolaire	471 778.65 €
<b>TOTAL</b>		<b>665 924.23 €</b>

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

### - Compte Financier Unique :

Pour information, il n'y a pas de délibération à prendre. Le passage au compte financier unique qui remplacera le compte de gestion et le compte administratif est prévu pour le budget 2025.

### 54- Programmation du FIC 2025-2026 :

Le Fonds des Initiatives Communales se présente sous la forme d'un droit de tirage sur la période 2023-2026.

Pour la commune son montant est de 180 000€ pour cette période.

Il est proposé pour la période 2025-2026 d'utiliser le reste des crédits disponibles dans le cadre de la construction d'un nouveau restaurant scolaire soit 168 499€.

De plus, suite aux appels d'offre cette somme sera majorée après accord du Conseil Départemental de :

- 81 572€ de Bonus Energie
- 16 877€ de Bonus Bois

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

### **55 - Construction d'un nouveau restaurant scolaire, résultats des appels d'offres et plan de financement :**

Suite aux commissions d'appels d'offres des 10 septembre 2024 et 8 novembre 2024, le conseil municipal doit valider le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel

Le montant des dépenses – recettes s'élèvent à 2 012 190€ TTC.

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
01	Fondations spéciales	SGC	33 975.00	40 770.00
02	Terrassement Gros Œuvre	ROUX	414 178.06	497 013.67
03	Charpente Ossature bois Parments extérieurs bois	Guilhot construction	112 512.00	135 014.40
04	Couverture Bardage bac acier	FCI	106 500.00	127 800.00
05	Menuiseries extérieures Serrurerie	SMSL	106 025.00	127 230.00
06	Menuiseries intérieures	Menuiseries Bougerol	93 758.00	112 509.60
07	Platerie Peinture	Bonglet	96 157.20	115 388.64
08	Revêtements de sol Faïence	Entreprise Mazet	71 587.22	85 904.66
09	Electricité	CCE	119 900.00	143 880.00
10	Plomberie, sanitaire, ventilation	MACHADO	180 331.11	216 397.33
11	Panneaux agroalimentaires	ISO.LAB	50 000.00	60 000.00
12	Equipement cuisine, froid alimentaire	Allier Froid Clim	171 857.00	206 228.40
		<b>TOTAL</b>	<b>1 556 780.59</b>	<b>1 868 136.70</b>

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

#### *Construction d'un restaurant scolaire*

• DEPENSES :

- Travaux Après appels d'offre : 1 556 780.00 € HT  
Maîtrise d'œuvre 120 045.00 € HT

---

1 676 825.00 € HT

Soit : 2 012 190.00 € TTC

• RECETTES :

✓ DETR : 450 000 €  
✓ FIC : 168 499 €  
✓ FIC Bonus énergie 81 572 €  
✓ FIC bonus bois 16 877 €  
✓ Région AURA : 200 000 €  
✓ Autofinancement : 1 095 242 €

**TOTAL : 2 012 190 €**

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

#### **56 - Convention de servitudes avec GRDF :**

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention avec GRDF, autorisant cette entreprise à installer une conduite de gaz d'une longueur de 287 m et de diamètre 160mm, le long de la route départementale 210.

Cette conduite doit récupérer le gaz produit par le méthaniseur d'Ennezat.  
Cette convention donne lieu à des servitudes.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

#### **57- Convention de servitudes avec ENEDIS :**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions avec Enedis :

- De mise à disposition d'une parcelle pour l'implantation d'un poste de distribution publique à la "Croix des trois mains"
- De servitudes de passage d'une ligne électrique souterraine : 20 000 et 400 volts à la "Croix des trois mains".

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

#### **58- Implantation d'un pylône SFR :**

La société SFR a contacté la commune dans le cadre de l'installation d'un pylône.

L'emplacement défini par SFR est la parcelle située à l'ancienne bascule à l'entrée de Puy-Chany.

Il y a lieu de donner un accord de principe afin que SFR puisse effectuer toutes études en vue d'apprécier la faisabilité technique du projet et toutes démarches administratives en vue de l'édification de l'exploitation du site. A l'issue une convention de bail sera établie et soumise à délibération municipale. Pour information le loyer prévu est de 4 500€ par an, avec une augmentation annuelle de 2%. La durée initiale d'exploitation est de 12 ans.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

**- Contrat de dératisation :**

La société HDA assurait jusque-là la dératisation sur l'ensemble des réseaux d'eaux usées de la commune.

Cette charge est maintenant prise par RLV.

Un nouveau contrat sera établi avec la commune.

**59- Solidarité avec la population de Mayotte :**

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix-Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'Unccas, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Beuzire tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Beuzire contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 242€ (soit 1€ par habitant) à la protection civile.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

**Questions diverses :**

A- ASA Limagne Noire :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du comité de surveillance organisée par la DDT.

Les analyses pratiquées ont confirmé la qualité de l'eau tout au long de la campagne d'irrigation.

Le coût de ces analyses est de 9000€/an à la charge de l'ASA Limagne Noire. En 2024, le volume utilisé est de 397 000 m<sup>3</sup> contre 1 million de m<sup>3</sup> en 2023. Sous l'effet de la chaleur et de l'arrêt de la sucrerie qui apportait de la chaux, les bassins se sont enherbés nécessitant une intervention mécanique pour rétablir le pompage.

B- Décision modificative :

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule, un virement de crédit va être effectué :

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

<b>OBJET DES DEPENSES</b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</b>		<b>AUGMENTATION DES CREDITS</b>	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et articles	Sommes
Véhicule NISSAN Connecta Electrique	231 (118)	29 200.00 €	2182 (106)	29 200.00 €

M. Quentin PREMEL demande à quelle date le bulletin municipal sera distribué, monsieur le Maire répond qu'il est en impression et sera distribué avant la fin de l'année.

### **Calendrier :**

- Vendredi 20 décembre 2024 : marché de Noël
- Jeudi 9 janvier 2025 à 18h30 : vœux du Maire
- Mardi 14 janvier 2025 à 18h00 : commission appels d'offre pour l'emprunt du nouveau restaurant scolaire
- Jeudi 16 janvier 2025 à 18h30 : vœux RLV à Ennezat
- Mardi 28 janvier à 18h30 : conférence des maires à Volvic
- Mercredi 29 janvier 2025 à 18h00 : commission budget à RLV
- Jeudi 30 janvier 2025 à 8h30 : SMO Biopôle
- Jeudi 30 janvier 2025 à 20h30 : Conseil municipal
- Vendredi 31 janvier 2025 à 11h00 : inauguration de la maison des Jeunes et de l'emploi à Riom

**Fin de séance :** 21h30.

### **DÉLIBÉRATIONS**

<b>N°ORDRE</b>	<b>N° DELIB</b>	<b>INTITULE</b>
<b>48</b>	<b>49</b>	Tarifs municipaux au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>49</b>	<b>50</b>	Participation aux "chèques déjeuner" des employés municipaux
<b>50</b>	<b>51</b>	Participation à l'assurance prévoyance des employés municipaux
<b>51</b>	<b>52</b>	Détermination du nombre d'adjoints au Maire
<b>52</b>	<b>53</b>	Protection fonctionnelle d'une adjointe au Maire
<b>53</b>	<b>54</b>	Engagement des dépenses investissement 2025 avant vote budget
<b>54</b>	<b>55</b>	Programmation FIC 2025-2026
<b>55</b>	<b>56</b>	Plan financement nouveau restaurant scolaire
<b>56</b>	<b>57</b>	Convention de servitudes avec GRDF
<b>57</b>	<b>58</b>	Convention de servitudes avec ENEDIS
<b>58</b>	<b>59</b>	Implantation d'un pylone avec SFR
<b>59</b>	<b>60</b>	Solidarité avec la population de Mayotte

**SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ALBISETTI Caroline	
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	Procuration à CHABRIER Michel
BUCINA Aurélie	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
FARGES Eliane	
GARCIA Christophe	
GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	